Image not found or type unknown

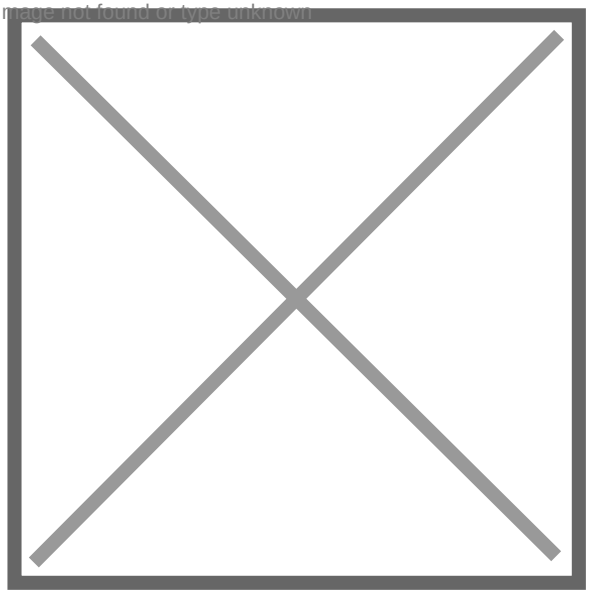

Demande de temps partiel . doit-on me donner une réponse ?

Par **titoune**, le **04/10/2011** à **18:48**

Bonjour,

Il y a deux mois et demi, j'ai demandé à mon employeur un temps partiel. Aujourd'hui, je n'ai toujours pas de réponse. Mon employeur a t-il l'obligation de me répondre ? Doit-il me notifier sa décision par écrit ? Je suis dans l'incertitude. Je préférerais avoir une réponse même négative au moins je serais à quoi m'en tenir ?

Par **pat76**, le **07/10/2011** à **15:39**

Bonjour

Vous aviez fait votre demande par lettre recommandée avec avis de réception ou votre demande était orale?

Par **titoune**, le **07/10/2011** à **18:31**

Bonjour,

Dans mon entreprise , il faut respecter la hiérarchie. Je l'ai donc donner à mon chef de service qui m'a certifié l' avoir donner à la DRH.

Par **pat76**, le **08/10/2011** à **13:17**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre DRH dans laquelle vous lui rappelez que vous aviez remis à votre chef de service une demande de travail à temps partiel (vous indiquez la date de la remise de la demande). Vous lui précisez que cette demande lui a été transmise selon les propos de votre chef de service. Vous indiquez que n'ayant reçu à ce jour aucune réponse concernant votre demande, vous la réitérez directement auprès de lui.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **titoune**, le **10/10/2011** à **18:00**

Bonjour,

Merci pour le conseil

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés